

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

Postes spécifiques académiques

Compétences attendues sur les postes à profil - FLS

Intitulé du poste

Enseignant.e dans un dispositif de soutien en Français Langue Seconde (Upe2a ou autre dispositif FLS), dans le second degré.

Description du poste

L'enseignant est responsable d'un dispositif de soutien FLS, qu'il coordonne et dans lequel il enseigne. L'enjeu de son action, qui s'inscrit en cohérence avec la politique académique, est proprement inclusif. Dans cette perspective, il convient que l'emploi du temps du professeur se partage entre des temps d'enseignement du FLS et des temps d'enseignement en classe « ordinaire ». Le maintien de cette bivalence disciplinaire est autant que possible privilégié car il participe d'une éducation inclusive, respectueuse du droit scolaire commun aux élèves à besoins particuliers et aux autres élèves de l'établissement.

Au sein de son établissement scolaire, le professeur de FLS s'attache à développer les volets suivants :

- 1. Accueillir les élèves et leur famille** en :
 - réduisant les délais d'attente de scolarisation ;
 - contribuant au bilan diagnostic des compétences des élèves afin d'élaborer un projet personnalisé, au regard du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture, avec l'appui du CASNAV ;
 - définissant avec les équipes éducatives les modalités de scolarisation les plus pertinentes ;
 - aidant à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
 - assurant l'information des différents partenaires institutionnels, avec l'appui du CASNAV.
- 2. Poser les apprentissages premiers des élèves allophones et accompagner les équipes pédagogiques** par :
 - une communication rassurante et dynamique, entretenue avec les équipes enseignantes, les personnels de la vie scolaire, les responsables des élèves, menée à l'interne de l'établissement (par exemple, lors des conseils pédagogiques, des conseils de classe ou d'enseignement) ou dans son réseau (participation aux cercles apprenants, dialogue avec les autres enseignants ressources dans les écoles et établissements ou conseils donnés aux chefs d'établissement, CPE, etc.);
 - la diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV sur le site académique ;
 - une information sur les besoins et les progrès des élèves, transmise régulièrement à la communauté éducative;
 - des éclairages sur les modalités d'évaluation et la mise en œuvre du suivi des élèves.
- 3. Faire partie du réseau CASNAV** en :
 - soutenant la dynamique de mutualisation pédagogique et de mise en réseau du CASNAV ;
 - participant aux temps de formation ou aux groupes de travail du CASNAV ;
 - actualisant les enquêtes et tableaux de bord du CASNAV ;
 - en fournissant des bilans réguliers de son activité.

Compétences professionnelles requises

Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de Voyageurs

Valeurs et éthique professionnelles :

- être porté par une éthique de la responsabilité ;
- être convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- être vigilant aux inégalités scolaires et aux discriminations.

Compréhension des enjeux d'une École plus inclusive :

- être garant des principes inclusifs de la loi d'orientation de juillet 2013 ;
- connaître le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire.

Expertise didactique et pédagogique :

- détenir la certification complémentaire FLS, ou candidater pour l'année suivante.

Un entretien de la directrice du CASNAV avec les candidat.e.s pourra compléter l'examen du dossier.